

RÉUNION DU 18 DÉCEMBRE 2013 À 18 h 30

L'an deux mil treize, le mercredi 18 décembre, à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Julien TISSANDIER, Maire.

PRÉSENTS : J. TISSANDIER, J. ARNAUD, P. DESTRIEUX, S. ARCHAMBAUD, JM BOYER, A. CLEMOT, É. GUÉLIN, C. MARC, S. MAZUREAU, MG de SAMIE et JP VELEZ.

Madame Aline CLEMOT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Daniel LAURENT, Sénateur et Conseiller général du canton de Pons assiste à la séance.

2013/12/01 - DÉPART DE LA CDCHS

Retrait de la Commune de Rouffiac de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge - Modalités de retrait - Convention de partenariat

Suite à l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2012 fixant la liste des Communes concernées par le projet de fusion entre la CCRP et la CDCHS, la Commune de Rouffiac sortira malheureusement de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge le 1^{er} janvier 2014.

La loi 2012-281 du 29 février 2012 portant réforme des collectivités territoriales prévoit que les élus doivent décider de la clé de répartition.

Depuis plusieurs années, la Communauté des Communes a réalisé des travaux pour la base nautique de Rouffiac et aide à son développement.

Il est proposé aux Conseillers Municipaux de Rouffiac qu'aucune restitution comptable ne soit effectuée et ainsi de poursuivre cette action dans le cadre de la signature d'une convention entre la commune de Rouffiac et la Communauté des Communes de la Haute Saintonge.

Aussi, un aménagement d'une halte fluviale à Rouffiac, pris en charge par la CDCHS, en tant que maître d'ouvrage délégué, pourrait donc être réalisé pour un montant de 152 000 euros HT. Cela servirait notamment à :

- Installer des structures modulaires pour compléter l'équipement de restauration existant (Montage, stockage et démontage),
- Restructurer les jeux d'enfants,
- Poser des bornes électriques,
- Installer des bornes de récupération des eaux usées des bateaux,
- Installer l'eau potable sur les pontons,
- Restructurer en partie le bloc sanitaire,
- Restructurer et étendre le réseau d'éclairage.

Il est donc proposé aux Conseillers Municipaux d'accepter la proposition de la Communauté des Communes de ne pas réaliser de restitution comptable entre les deux collectivités et en contrepartie d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat qui devra être approuvée par le conseil municipal et tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce projet avec la Communauté des Communes de la Haute Saintonge afin de permettre la poursuite de la mise en valeur de cet aménagement touristique par des travaux dont le montant est arrêté à 152 000 euros HT.

Le conseil municipal est invité à se prononcer à bulletins secrets :

Choix 1 : accepter la proposition telle qu'énoncée précédemment

Choix 2 : demander avis préfectoral avant décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à la majorité par :

6 voix pour le choix 1,

3 voix pour le choix 2,

2 votes blancs.

2013/12/02 - QUESTIONS DIVERSES

Présentation de la nouvelle carte cantonale : les conseillers municipaux s'étonnent de ne pas avoir été concertés et de voir la commune de Rouffiac quitter le canton de Pons pour aller à Thénac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.